

	<p style="text-align: center;">SERVICES PUBLICS CFE – CGC 15-17 rue Beccaria 75012 Paris</p> <p style="text-align: center;">☎ 01.44.70.65.90</p> <p style="text-align: center;">fonctions.publiques@cfccgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p>
---	--

Paris, le 21 janvier 2022

COMMUNIQUE

La fédération des services publics CFE-CGC rend un avis favorable à la signature de l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais de santé des agents de l'état.

Cette décision vient à l'issue d'un long processus de négociations parfois balbutiantes au début et pour lesquelles la Ministre de la Transformation et de Fonction Publiques a dû s'engager fortement afin de répondre aux revendications des organisations syndicales et en particulier de la CFE-CGC qui a fortement contribué par des propositions concrètes.

La fédération des services publics CFE-CGC reconnaît le bien fondé d'un contrat collectif dont l'abondement employeur sera exonéré sur le plan fiscal et social.

Cet accord constitue un socle commun minimal qui pourra faire l'objet de négociations mieux disantes au sein des administrations mais repose déjà sur un panier de soins conséquent.

La CFE-CGC avait revendiqué fortement la création d'instances paritaires de pilotage et de suivi et un comité de suivi interministériel ce qu'elle a obtenu malgré un certain flou dans le mode organisationnel et le périmètre des décisions à prendre pour ces dernières.

La solidarité intergénérationnelle a été un des points essentiels de la négociation ainsi que celle envers les conjoints, les enfants et les agents aux plus faibles revenus.

Si la décision de signer a été prise par la fédération, il n'en demeure pas moins qu'elle reste attentive à la mise en œuvre de cet accord et au respect de la promesse d'ouverture de négociations concomitantes sur la prévoyance avec un couplage santé/prévoyance.

Contact : Nathalie MAKARSKI